

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	106 834	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	106 834
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	106 834	106 834
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à corriger une erreur matérielle ayant donné lieu à l'adoption à deux reprises de crédits visant à traiter la situation des membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun.